



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 62558

Texte de la question

M. Pierre Hellier demande donc à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer s'il y a une place pour l'hospitalisation privée en France et, dans l'affirmative, de prendre les mesures nécessaires à sa pérennité. Les établissements de santé privés sont confrontés à de grandes difficultés qui les mettent en péril : insuffisance tarifaire, planification sanitaire, mise en oeuvre des 35 heures pénurie d'infirmières, problèmes sociaux liés aux écarts de rémunération avec le secteur public et fuite des infirmières vers ce secteur. La revalorisation tarifaire de 2001 est loin de permettre de résoudre ces difficultés. Il faut donner à ces établissements les moyens de garder et payer raisonnablement leur personnel, tout en poursuivant les investissements nécessaires (avancée des technologies, qualité, sécurité). A défaut, ces établissements fermeront les uns après les autres. En Pays de la Loire, on dénombre déjà quatre fermetures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62558

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3471